

## **AWBB**

### **Province de Namur**

#### **Groupe Parlementaires.**

#### **PV N°4 – 2014/2015 - Réunion des 3 comités du 08/01/2015 (art. PA 48-f)**

##### Présents :

M Nivarlet J. membre du CDA de l'A.W-B.B.

MM Hancotte A. et Vandeput J.C., procureurs régionaux

M Henquet G., Président du CP, MM. Lauwerys J., Hastir M., Martin Ch., Warzée J. et Mesureur M., membres du CP

M Hougardy M., vice-président du CJP.Namur

M Trausch G., Président du Groupe des Parlementaires Namurois, MM Aigret Ph., Martin D., membres du Groupe des Parlementaires Namurois.

##### Invités excusés :

MM Delchef J.P., Lopez L., Mme Porphyre Cl. membres du CDA de l'AWBB

M Meurice J., président du CJP.Namur

MM Herquin P., Regnier M., et Servais Ch. ,membres du Groupe PARL-NAM

Invitation lancée par le Groupe des Parlementaires (PA48-f), Trausch G. souhaite la bienvenue, présente ses vœux et propose à l'assemblée, un tour de table, aucun point n'ayant été, au préalable, porté à l'ordre du jour.

##### Henquet G.

- constate que l'obligation de la mise en place du « 3&3 » s'est faite dans la précipitation cette 1<sup>ère</sup> année : l'improvisation est souvent de mise dans les clubs, le manque d'encadrement est flagrant et plusieurs clubs enregistrent soit un recul des affiliations soit un arrêt par manque d'intérêt de la formule « calendrier ».
- regrette qu'une décision d'un organe judiciaire en date du 29/10 (match à rejouer) suivie d'une décision du Conseil d'Appel en date du 13/12 amène à rejouer la dite rencontre le 14/02 : délai trop long entre 2 décisions. Dans le cas présenté, J.C.Vandeput précise que lors d'un match arrêté, les 2 clubs concernés doivent être convoqués. Il mentionne également que (signe des temps ?), le Conseil d'Appel est souvent voire trop sollicité.

##### Warzée J. ,

- confirme les propos cités ci-dessus à propos du « 3&3 ». G.Trausch signale que le CDA a invité la Direction Technique (responsable de la formule) à faire un tour des 5 provinces pour connaître les demandes de chacun.

Hastir M., rien de spécial à signaler au niveau de la Commission technique jeunes.

##### Martin Ch.

- relève que le nombre de rencontres de **jeunes** régionaux égale souvent celui des rencontres de jeunes provinciaux à arbitrer (en province) ; une situation qui ne facilite pas le travail de convocation du Département arbitrage qui sollicite souvent le convocateur provincial : limiter ou conditionner l'accès aux compétitions régionales ou jouer les rencontres dans des tranches horaires mieux définies (U14 et U16 le matin par ex.) faciliterait assurément le travail de convocation. Les différentes instances de l'AWBB sont interpellées à ce sujet.
- signale l'intervention d'un club qui constate que la décision d'un organe judiciaire est parue dans la presse alors qu'une non parution sur le site de l'AWBB est devenue statutaire ; difficile à comprendre ; J.C.Vandeput, A.Hancotte et G.Trausch tentent une réponse.

Vandeput J.C. et Hancotte A.(procureurs)

- confirment que les namurois restent relativement « réfléchis » au vu du nombre limité de dossiers judiciaires qui leurs parviennent ou qui sont examinés au niveau provincial. Ils font remarquer le rôle primordial du délégué aux arbitres lors des rencontres de jeunes.

Aigret Ph.

- regrette que les PV des réunions des organes judiciaires ne parviennent pas aux convocats provinciaux. Trausch G., rappelle que les dits PV devraient être accessibles (sous peu) aux différents CP qui transmettront ; J.Nivarlet confirme.
- Il relève que la Journée du 4 janvier était une Journée de « compétitions » : il préconise une « vraie trêve » dans le calendrier des compétitions des jeunes bien souvent en « examen » soit, par exemple, au début décembre pour les U14 et U16 et début janvier pour les U21 ; une application plus large du PA70 (remise au-delà de 6 semaines) serait également une facilité pour les clubs pour les rencontres de jeunes.

Trausch G. remercie tous les représentants des différentes instances pour leur participation active aux débats.

**TRAUSCH Gérard**  
**secrétaire ff.**